



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2016-701  
01/09/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.  
Cette instruction ne modifie aucune instruction.  
Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** "Prévention des conduites addictives".

**Destinataires d'exécution**

Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole  
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat

**Résumé :** la présente note de service précise les modalités de participation des établissements à l'appel à projet relatif à la mise en place d'un programme de prévention des conduites addictives en direction des lycéens et des apprentis de l'enseignement agricole.

**Textes de référence :** code de la santé publique, code de l'éducation, code rural et de la pêche maritime.

La présente note de service a pour objet de proposer aux établissements d'enseignement technique agricole, à participer à un appel à projet, dont l'objet est de mettre en place un programme de prévention des conduites addictives en direction des apprenants de l'enseignement agricole.

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet interdisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer les enseignants de toutes disciplines, les personnels d'éducation, de surveillance et de santé.

## **I - Contexte**

Si l'adolescence s'accompagne de nombreux changements physiologiques et physiques, c'est également une période de maturation et d'évolution psychologique complexe, en lien avec la rupture avec l'enfance et les nombreuses interrogations vis-à-vis de la future vie d'adulte, et avec une forte signature sociale.

C'est une période au cours de laquelle l'adolescent s'affranchit progressivement du lien parental, en affirmant ses propres désirs, par la recherche de nouvelles figures d'identification, mais aussi par la recherche de nouvelles expériences, associant souvent une certaine résistance aux règles établies.

Dans le désir d'émancipation vis-à-vis des parents et d'intégration dans un nouveau groupe, celui des pairs, avec la recherche de leur reconnaissance, l'adolescence constitue également pour le jeune une phase de curiosité, de prises de risque et de défi.

Au gré des situations rencontrées, l'adolescent peut être amené à expérimenter l'usage de substances psychoactives et de comportements particuliers, dont la répétition est susceptible d'entraîner un abus, voire une dépendance.

L'enquête ESCAPAD<sup>1</sup>, menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies en 2014 auprès de 26 351 adolescents âgés de 17 ans, montre notamment une hausse franche des usages de tabac, d'alcool et de cannabis et une poly-consommation régulière plus importante. Elle note également la poursuite de la progression des alcoolisations régulières et une augmentation de la prévalence du risque de dépendance au cannabis.

Le rapport de l'Inserm<sup>2</sup> met en avant les facteurs associés aux usages problématiques :

- les facteurs psychologiques (mauvaise estime de soi, manque de confiance en soi,...) ;
- les facteurs socio-économiques ;
- les facteurs scolaires (parcours scolaire perturbé) ;
- les facteurs familiaux.

Les recommandations des experts sont de :

- prévenir l'initiation ou en retarder l'âge, notamment en sensibilisant le public et les différents acteurs à la vulnérabilité de l'adolescent et en développant les compétences psychosociales de l'adolescent ;
- éviter les usages réguliers en améliorant le repérage et les interventions précoces.

L'enseignement agricole se doit de prendre la mesure de ce contexte et de poursuivre sa politique de prévention des conduites addictives, réel enjeu de santé publique.

La politique de prévention doit viser à aider le jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis des autres. Elle constitue une composante de l'éducation du futur citoyen.

---

<sup>1</sup>"Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014" - Revue Tendances de l'OFDT mai 2015

<sup>2</sup>"Conduites addictives chez les adolescents : usages, prévention et accompagnement" - Inserm avril 2014

Pour avoir une portée positive, les actions de prévention des conduites addictives doivent s'inscrire dans une politique d'établissement cohérente, qui implique tous les acteurs de la communauté éducative. Cette

politique va nécessairement du volet santé et citoyenneté du projet d'établissement. Elle concerne tous les actes de la vie pédagogique et de la vie scolaire et vise non seulement la réussite des élèves mais aussi le bien-être des adultes et des élèves dans un « vivre ensemble » de qualité.

Cet appel à projet, en partenariat avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, s'inscrit dans cette démarche.

## **II - Descriptif de l'appel à projet**

Cet appel à projet a pour but d'inscrire les actions de prévention menées en établissement dans le cadre d'un programme de prévention. Elles doivent contribuer à l'objectif de promotion de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé.

Le programme de prévention, qui sera mis en place, devra :

- répondre à des besoins identifiés sur la base d'un diagnostic local ;
- définir des objectifs évaluables ;
- s'inscrire dans la durée (plusieurs séances et activités).

Les actions intégrées dans ce programme auront pour objectif d'éviter ou de réduire la consommation de substances psychoactives et les dommages qui y sont liés.

Les programmes de prévention proposés par les établissements devront être réalisés sur les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, selon le calendrier défini au point II-4. Les classes ou les groupes classes de fin de cycle de formation ne peuvent donc pas être concernés par cet appel à projet.

### *II-1 Mise en œuvre de l'appel à projet et les modalités de participation*

Les établissements, souhaitant s'impliquer dans cet appel à projet, doivent transmettre à leur autorité académique avant le 12 octobre 2016, une note synthétique décrivant leur programme de prévention (annexe 1).

Elle comportera à minima :

- les éléments de contexte ;
- les objectifs du programme de prévention ;
- la démarche envisagée et l'ensemble des activités ayant pour objectif d'éviter ou de réduire la consommation de substances psychoactives ;
- les modalités de l'évaluation, qui seront mises en commun lors du regroupement de mai 2017, pour élaborer une démarche commune à l'ensemble des participants.

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra au Bureau de la Vie Scolaire, Vie Etudiante et Insertion (BVIE) à l'adresse suivante : [conf-dger.bvie@educagri.fr](mailto:conf-dger.bvie@educagri.fr).

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, aura ensuite pour mission de choisir les 5 établissements retenus pour cet appel à projet, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et l'avis de l'autorité académique.

Chaque établissement sélectionné recevra, pour l'année scolaire 2016-2017, une somme forfaitaire de 1000 €, correspondant à la première phase de mise en œuvre du programme de prévention, incluant à minima un accompagnement par des experts sur les questions des conduites addictives et sur le montage de programmes de prévention. Une liste non exhaustive est proposée aux établissements en annexe 2. Les établissements pourront bénéficier de l'appui du réseau national RESEDA, et notamment de son animatrice nationale, Émilie DESAULTY.

## *II-2 Mise en œuvre des programmes de prévention en établissement*

Le programme de prévention établi par l'établissement devra être validé par le conseil d'administration de l'établissement.

Les actions intégrées dans le programme de prévention devront :

- favoriser les démarches de pluridisciplinarité et de co-construction avec les apprenants notamment dans l'élaboration des outils de prévention ;
- favoriser l'estime de soi et la confiance en soi ;
- permettre le développement des compétences psychosociales des apprenants ;
- amener les apprenants à argumenter et à se confronter à la parole de l'autre ;
- intégrer une évaluation des actions, et notamment l'impact sur les apprenants et l'établissement.

## *II-3 Valorisation des actions mises en œuvre en établissement*

Un séminaire national est prévu en mai 2018 pour valoriser cet appel à projet. Il aura pour but de permettre un retour d'expériences et des échanges de pratique entre les établissements participants, sur la mise en œuvre de programmes de prévention en établissement (méthodologie, freins et leviers) et sur l'évaluation (conditions de mise en œuvre, critères utilisés, freins et leviers). Des experts apporteront aux établissements leur regard et leur analyse, et proposeront des éléments structurants de méthodologie.

## *II-4 Calendrier de l'appel à projet*

### **Année scolaire 2016-2017**

- phase de diagnostic au sein de l'établissement et identification des besoins ;
- construction du programme de prévention et des actions à mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs de l'établissement et en partenariat avec des structures de prévention des conduites addictives, locales ou/et régionales ;
- validation du programme de prévention par les instances de l'établissement ;
- communication du programme de prévention au sein de l'établissement et aux parents d'élèves ;
- création d'outils de prévention pour l'année 2017-2018, selon les actions choisies ;
- regroupement des établissements participant à l'opération en mai 2017, avec pour objectif de réaliser un bilan de l'année écoulée et envisager les perspectives pour l'année 2017-2018.

### **Année scolaire 2017-2018**

- mise en œuvre des actions du programme de prévention ;
- évaluation du programme de prévention et perspectives ;
- séminaire de clôture en mai 2018.

## **III- Personnes ressources**

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- corinne.sadot@agriculture.gouv.fr, chargée de mission éducation à la santé
- emilie.desaulty@educagri.fr, animatrice nationale RESEDA

Le Directeur Général  
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## **Annexe 1**

### NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

**Intitulé du programme de prévention :**

**Région :**

**Établissement :**

**Adresse postale :**

**Adresse de courrier électronique :**

**Responsable de l'établissement :**

Nom - Prénom :

Adresse électronique :

Téléphone :

**Référent du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

**Publics ciblés (directs et indirects)**

**Contexte du projet**

*Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ?*

**Objectifs du programme de prévention**

*Quel impact souhaité du programme à court terme, moyen terme et long terme ?*

**Méthodologie de la mise en œuvre du programme : du diagnostic à la mise en place des actions du programme de prévention**

*Comment est-il prévu d'engager le projet dans l'établissement ? Quelles sont les différentes étapes ou parties du programme et leur déroulement dans le temps ? Quels sont les publics ciblés ? Comment est prévue la co-construction des outils de prévention et des actions ?*

**Ressources du programme**

*Quels sont les ressources humaines mobilisées dans ce projet ? Quels sont les partenariats envisagés ?*

**L'évaluation du projet (quantitative/qualitative)**

*Comment est prévue la mise en place de l'évaluation ? Quels partenaires sont envisagés ? Quel type d'évaluation est prévu ?*

**Budget prévisionnel du programme de prévention**

Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

Signature du ou de la chef-fe  
d'établissement

Cachet de l'établissement



**Date limite d'envoi à l'autorité académique le 12 octobre 2016**

Avis de l'autorité académique :

Signature du Chef ou de la chef-fe du SRFD

Fiche à retourner par l'autorité académique et par courrier électronique  
**pour le 19 octobre 2016 à :**

[conf-dger.bvie@educagri.fr](mailto:conf-dger.bvie@educagri.fr)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## Mettre en place un programme de prévention des conduites addictives dans un établissement scolaire

### Annexe 2

#### Structures spécialisées et ressources disponibles

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de préventions sur un territoire donné, tout établissement est invité se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis le page d'accueil du portail national : <http://www.ars.sante.fr/Portail-des-Agences-Regionales.portail.0.html> Rubrique : Les ARS dans votre région



- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé :

[http://www.fnes.fr/presentation/reseau\\_et\\_ses\\_membres.php](http://www.fnes.fr/presentation/reseau_et_ses_membres.php)

Sites institutionnels :

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives :

<http://www.drogues.gouv.fr/>

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies, OFDT : [www.ofdt.fr/](http://www.ofdt.fr/)  
[Les produits et les addictions de A à Z](#)

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM : <http://ansm.sante.fr>  
[Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants](#)

L'institut national de prévention et d'éducation à la santé, l'INPES : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
[Catalogue, bases de données, dossiers thématique](#)

Drogues Info Service, ADALIS : [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)

Alcool Info Service : [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)

Joueurs Info Service : [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr)

Tabac info service, TIS : [www.tabac-info-service.fr/](http://www.tabac-info-service.fr/)

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : [inserm.fr](http://inserm.fr)  
[Santé publique - Addictions](#)  
[Santé publique - Alcool](#)  
[Neurosciences - Addictions](#)  
[Neurosciences - Alcool](#)  
[Les expertises collectives \(cannabis, alcool, tabac\)](#)  
[Textes législatifs et réglementaires](#)  
[conduites additives chez les adolescents](#)

Sites associatifs :

La Croix rouge : [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

Fédération addiction : [www.federationaddiction.fr](http://www.federationaddiction.fr)

Narcotiques anonymes : [www.narcotiquesanonymes.org](http://www.narcotiquesanonymes.org)

Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues, AFR : [a-f-r.org](http://a-f-r.org)

Fil santé Jeunes : [www.filsantejeunes.com](http://www.filsantejeunes.com)  
[Drogues et addictions](#)

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, ANPAA : [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

Alcooliques anonymes France : [www.aafrance.fr](http://www.aafrance.fr)

Société française d'alcoologie, SFA : [www.sfalcoologie.asso.fr](http://www.sfalcoologie.asso.fr)

Office français de prévention du tabagisme, OFT : [www.oft-asso.fr](http://www.oft-asso.fr)

Comité national contre le tabagisme, CNCT : [www.cnct.org](http://www.cnct.org)